

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 02/2025****OBJET : Compte Financier Unique 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Pouvoirs : 1

Votants : 7**SEANCE DU 20 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué le 14 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, représenté par la vice-présidente Madame Joëlle BOUHELIER.

PRESENTS : Mesdames Messieurs, Joëlle BOUHELIER, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Laurence MARGAILLAN, Anne-Marie PALLANCA, Pierre ARANDA

ABSENTS EXCUSES : Mesdames, Messieurs Emmanuel DELMOTTE, Nadège SASPIN-JOUBERT.

POUVOIR : Monsieur Gérard LE NEGRATE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Joëlle BOUHELIER

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour mettre en œuvre le compte financier unique, ces entités doivent remplir les prérequis suivants :

- appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- dématérialiser les documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable) au format XML.

Considérant que le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable du CCAS.

Considérant que le CCAS a délibéré en faveur de l'adoption de la nomenclature M57 en date du 13 décembre 2021 et effectue la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, il réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU,

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

AR Prefecture

006-210600383-20250220-CCAS_D_02_2025-BF

Reçu **Exécution du Budget :**

Section	Titres émis	Mandats émis	Résultat de l'exercice 2024
Total	22 156,85	22 156,85	0,00
Fonctionnement	22 156,85	22 156,85	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00

Résultats de clôture :

Section	Résultat de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté	Résultat cumulé
Total	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00

Une note de Synthèse est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, l'exposé de la vice-Présidente entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget CCAS tel que présenté.

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le
et la délibération expédiée à la
Sous-Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président
Emmanuel DELMOTTE



AR Prefecture006-210600383-20250220-CCAS_D_02_2025-BF
Reçu le 21/03/2025

CCAS

ANNEXE DELIBERATION CFU 2024

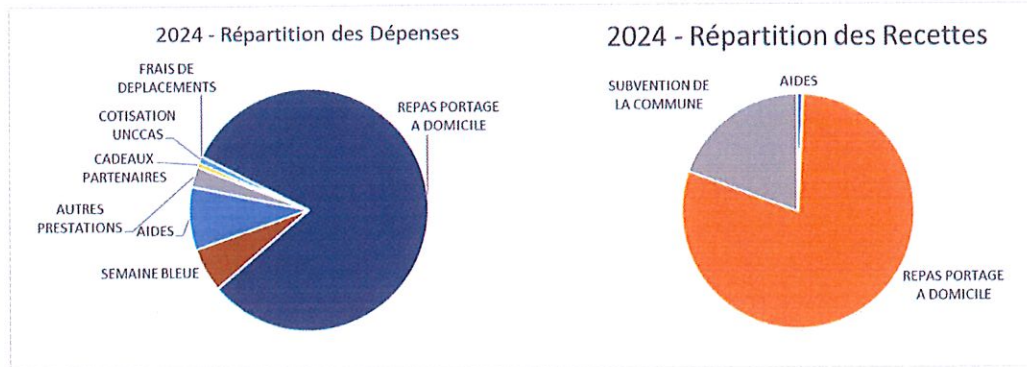
NOTE DE SYNTHESE

Résultat de fonctionnement par chapitre

DEPENSES	ANNEES			
Chapitres	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère Gal.	11 858	743	7 154	20 287
Autr. Charges de Gestion	2 225	2 498	1 077	1 870
Dépenses exceptionnelles	-			
Dépenses réelles	14 084	3 241	8 231	22 157
RECETTES	ANNEES			
Chapitres	2021	2022	2023	2024
Produits des services	-		3 154	17 692
Dotations et Participations	9 753	3 060	5 258	4 464
Autres produits de gestion		-		
Divers et excepti	4 071			
Recettes réelles	13 824	3 060	8 412	22 157
RESULTAT A REPORTER	-	- 180,62	-	-

Résultat par domaine

DOMAINES	2023		2024	
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
DEPENSES FONCTIONNEMENT	12 181	8 412	28 501	22 157
AIDES	2 000	1 078	3 500	1 870
AUTRES OPERATIONS	181	181		
AUTRES PRESTATIONS	1 700	1 260	2 300	600
CADEAUX PARTENAIRES	1 700	1 223	200	137
COTISATION UNCCAS	200	200	201	201
FRAIS DE DEPLACEMENTS	300		300	-
REPAS PORTAGE A DOMICILE	4 000	3 314	20 000	18 046
SEMAINE BLEUE	2 100	1 157	2 000	1 303
RECETTES FONCTIONNEMENT	12 181	8 412	28 501	22 157
AIDES	-	821	-	165
REPAS PORTAGE A DOMICILE	4 000	3 155	20 000	17 692
SUBVENTION DE LA COMMUNE	8 181	4 437	8 501	4 299



Commentaires

En 2024, le CCAS a livré près de 1340 repas dans le cadre du portage à domicile pour les seniors. On constate un écart entre les dépenses (18 046 euros) et les recettes (17 692 euros) qui est dû à la révision de prix du mois de mai de 1,98%, la régie de portage ayant maintenu ses tarifs. Pour rappel, le prix d'un repas, portage inclus est :

- En dépense : 13,20 euros TTC, puis 13,47 euros TTC depuis la révision de prix de mai 2024
- En recette : 13,20 euros

Les aides d'un montant total de 1 870 euros en 2024 se répartissent en :

- bons de Noël 2023 : 1 135 euros
- aide au loyer : 586 euros
- bons alimentaires : 149 euros

Le budget de la semaine bleue est maîtrisé en 2024, tout en sachant que certaines petites dépenses ont été supportées directement par le budget de la commune.

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II
A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	25 000,83	17 938,85	2 347,82	20 286,67	81,14	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 500,00	1 870,18	0,00	1 870,18	53,43	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		28 500,83	19 809,03	2 347,82	22 156,85	77,74	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		28 500,83	19 809,03	2 347,82	22 156,85	77,74	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		28 500,83	19 809,03	2 347,82	22 156,85	77,74	0,00
de l'exercice							
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		28 500,83	19 809,03	2 347,82	22 156,85		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 000,00	15 672,79	2 019,60	17 692,39	88,46	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 500,83	165,00	4 299,46	4 464,46	52,52	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		28 500,83	15 837,79	6 319,06	22 156,85	77,74	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		28 500,83	15 837,79	6 319,06	22 156,85	77,74	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		28 500,83	15 837,79	6 319,06	22 156,85	77,74	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		28 500,83	15 837,79	6 319,06	22 156,85		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040